

Subventions aux Associations diverses

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes à des associations partenaires du Contrat de Ville, qui conduisent des actions spécifiques dans ce cadre :

- 15 000 F à la Palmeraie pour l'action d'alphabétisation et d'animation interculturelle conduite sur le quartier de Brulard,

- 6 500 F à la JOC pour l'opération «Bouge ta Galère».

La dépense soit 21 500 F est à imputer sur les crédits inscrits au budget primitif 1996 au chapitre 92.241 article 65748 code service 41070 alimenté par transfert d'un crédit d'égal montant à prélever sur le chapitre 940 (dépenses imprévues).

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte la répartition qui lui est proposée.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.